

Cercle de 91^e Tours Silences

bulletin n°24

mardi 29 septembre 2015

yes we can
si nosotros podemos
ηαι μπορούμε

OUI NOUS POUVONS

si possiamo
ja wir können
igen tudjuk

Réagir face aux drames migratoires par une politique solidaire

L'Europe traverse actuellement une crise migratoire exceptionnelle, la plus forte depuis la seconde guerre mondiale. Au-delà de l'émotion suscitée par les images chocs et bouleversantes de ces dernières semaines, la crise est bien réelle. Notre responsabilité est de réagir, collectivement aussi bien au niveau européen qu'en France et dans notre Département. Ce sont nos valeurs historiques qui doivent nous guider, et en premier lieu celle de solidarité en accueillant tous les réfugiés craignant avec raison d'être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques. Mais au-delà ce sont tous les demandeurs d'asile quel que soit leur motif dont il faut se préoccuper.

La Touraine peut s'organiser pour accueillir cent à deux cents réfugiés selon le Préfet Louis le Franc et devrait être en mesure d'accueillir les premiers réfugiés syriens d'ici une semaine. "Pour la première année, nous tablons sur une centaine de personnes soit trente familles environ. C'est largement gérable", estime le préfet. Dans un premier temps, les réfugiés seront rassemblés dans des structures d'hébergement collectif temporaire; le temps d'effectuer les démarches administratives et les prises en charges médicales, psychologiques et éducatives qui s'imposent. "Nous aurons à faire à des personnes traumatisées, fragilisées. L'accompagnement sera primordial", insiste Louis le Franc. Deux ou trois centres d'accueil collectif devraient être ainsi ouverts dans le département (1) Une fois la période d'adaptation passée et leur statut de réfugié validé, les migrants seront répartis dans les communes volontaires ou des logements pérennes leur seront proposés. Chaque place sera financée par l'État à hauteur de 1.000 €. "C'est l'offre qui déterminera les volumes", précise le préfet en soulignant que les réfugiés accueillis "seront là pour longtemps". Louis Le Franc n'a pas senti de réticences de la part des élus vis-à-vis de ces annonces. "La réussite de ce dispositif reposera sur la volonté de tous" (1)

Partout en France la liste des logements disponibles s'allonge (2) La nécessité d'accueillir près de 30 000 réfugiés supplémentaires en deux ans a révélé des gisements insoupçonnés : 77 000 HLM vides, 9 000 places dans les centres de formation de l'Afpa, des solutions dans les casernes (aussi bien de l'armée que de la gendarmerie), les hôpitaux désaffectés, les maisons de retraite, les logements d'instituteurs ou même les presbytères sans compter l'élan de générosité manifesté par les maires de France et les particuliers. Au total, un réservoir de toits disponibles bien supérieur aux seuls besoins des réfugiés. Une mise au point était donc nécessaire. "Nous ne souhaitons pas laisser penser qu'il existe un coupe-file pour les mi-

grants, alors qu'il y a 1,8 million de personnes en recherche d'un logement social. Les HLM ouverts aux migrants seront ceux situés en zone détendue, là où il n'y a plus de demande", explique-t-on dans l'entourage de la ministre du logement, Sylvia Pinel. Les migrants ne seront pas pour autant orientés vers des bâtiments dégradés, une HLM vide sur trois n'étant pas habitable dans l'état. Le gouvernement a par ailleurs écarté l'hypothèse d'occuper des bâtiments publics à l'abandon ou en attente de réhabilitation. 1000 logements familiaux sont offerts par Action Logement (organisme de gestion paritaire de la participation des employeurs à l'effort de construction -PEEC) sans que soit réduite l'action en faveur des salariés demandeurs de logement social. 13.000 Places pour loger les familles démunies trois fois moins cher avec le système "Solibail" Le plan gouvernemental lancé en août qui prévoit de recourir au système "Solibail" (dispositif garanti par l'Etat) pour 9.000 places et aux pensions de familles et maisons -relais pour 4.000 places permet de ramener le coût de l'hébergement de 17 € en Hôtel à 6 € en appartement. Dans ce contexte nous le disons depuis plus de dix ans les moyens de ne laisser personne à la rue existent partout.

Pourquoi alors laisser perdurer à Tours un déficit d'hébergement de 200 à 300 places ? Le recensement national des demandes d'hébergement d'urgence effectué au printemps par Emmaüs, le Secours Catholique, et le Samu Social de Paris, évalue les besoins pour la France à 140.000 places. Les besoins pour l'Indre et Loire peuvent être estimés à 1.400 places (1% de la population). La préfecture publie pour 2014, 1081 places ce qui permet de déduire un déficit de 319 places. En effet depuis plusieurs années, le 115 laisse tous les jours dehors de 80 à 120 personnes, alors que les associations non subventionnées (Emmaüs 100 pour UN, St Martin, RESF,...), les Paroisses ou les particuliers logent en permanence entre 70 et 80 personnes. Par ailleurs, des dizaines de sans abri n'appellent plus les services sociaux toujours saturés. La DDCS indique qu'au 1er juillet 2015, toutes solutions d'hébergement confondues, il y avait au total 1180 places disponibles (750 places type CHRIS, pension de famille Hébergement d'urgence, etc..., et 430 places type CADA HUDA) pour un budget de 12 millions d'euros (coût 10.000 euros la place- à Toulouse c'est 12.000 euros).

Commentaires sur le nombre de places :

> l'hébergement supplémentaire de 120 places pour les Chrétiens d'Orient reçus à Tours sur les 500 accueillis en France, ne réduit pas le déficit pour les autres demandes
> ce qui est possible pour les réfugiés l'est aussi pour tous les sans abri français et étrangers avec ou sans papiers
> si ces personnes logées depuis plusieurs années par les

associations non subventionnées et leurs partenaires obtenaient des titres de séjour elles pourraient sortir de ces dispositifs d'aide d'urgence

> l'argument concernant les places occupées par des déboutés du droit d'asile qui doivent être libérées avant la création éventuelle d'autres places est sans objet si la DDCS déclare ne pas pouvoir indiquer le nombre de ces places occupées indûment.

Commentaires sur les coûts:

> avec le système "Solibail" l'hébergement est trois fois moins cher (voir ci-dessus)

> avec Emmaüs 100 pour UN le coût annuel de l'hébergement pour une famille de trois ou quatre personnes est de 12.000 € alors qu'avec les services sociaux ce serait 30 à 40.000 €.

Pour l'accueil des réfugiés, des élus d'Indre et Loire assument leurs choix. "C'est dans la tradition de la France d'être accueillante, nous devons nous montrer à la hauteur de notre histoire" clament les maires de La Riche, Chambray-lès-Tours, Montlouis, Cheillé, Langeais ainsi que des conseillers municipaux de Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps ou encore Tours, comparant la situation

actuelle avec celle des réfugiés espagnols de la Guerre Civile (1936-1939) ou encore celle des Boat-People. Pour Christian Gatard, maire de Chambray-lès-Tours : "Cet engagement est en conformité avec nos idéaux". Si l'opinion publique se sent de plus en plus touchée par le sort de ces populations, les élus savent également qu'ils devront user de beaucoup de pédagogie pour contrer certaines idées préconçues : "On a trop laissé le discours du FN s'installer, il faut maintenant agir et faire un travail d'explication auprès de l'opinion publique". Concrètement le maire de Preuilly sur Claise a fait voter à son conseil municipal une décision d'hébergement de réfugiés dans sa commune (vote favorable par 11 voix pour, 3 contre et 1 blanc) pour affecter six pavillons vides - des T4 et des T5 qui sont prêts à accueillir des familles de réfugiés. Et J.M. Beffara député du Lochois s'engage à apporter un soutien financier pris sur sa réserve parlementaire.

Souhaitons que ces élans humanitaires ne restent pas sans lendemain et qu'ils puissent s'étendre à tous ceux qui demandent asile et protection à notre pays.

(1) article de P. Denis ; Nouvelle République du 19 septembre 2015

(2) article de J-B François ; La Croix du 16 septembre 2015

Lettre ouverte au Président de la République sur l'accueil des réfugiés et des migrants en France et en Europe

Monsieur le Président,
Lundi dernier, lors de votre conférence de presse vous avez fait un certain nombre d'annonces sur le thème de l'asile et des migrations qui éclairent la position que la France entend défendre lors de la réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE du 14 septembre prochain à Bruxelles. Nous notons que la tonalité de vos propos et leur contenu contrastent significativement avec les positions que la France défendait avant l'été. Les tragiques événements survenus depuis semblent avoir enfin provoqué le sursaut tant attendu pour que ces personnes qui souhaitent rejoindre l'Europe en quête de protection et de conditions de vie dignes soient considérées pour ce qu'elles sont : des êtres humains qui méritent en premier lieu notre compassion et notre solidarité, et non un regard suspicieux et le rejet à coup de murs, de barbelés et de répression policière. Pour autant, vos annonces, si elles sont plus généreuses que celles faites avant l'été, restent de notre point de vue très en deçà du défi posé à notre pays et à l'Union européenne pour répondre à l'attente de ces réfugiés et migrants, qu'ils se trouvent déjà dans l'UE ou encore dans des pays tiers. Aujourd'hui la France doit urgemment adopter des positions courageuses, et ce, dès la réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE du 14 septembre. Elles sont au moins au nombre de trois :

1- Concernant les réfugiés et migrants se trouvant déjà sur le sol français. Compte tenu de la tradition d'accueil par la France des exilés, que vous avez réaffirmée, comment justifier l'insuffisance de l'accueil proposé à ces personnes? Aujourd'hui, il faut sortir de la logique d'encampement à Calais. La France a la capacité logistique et économique de proposer des mises à l'abri dans des dispositifs en dur, à Calais et tout au long de la trajectoire migratoire en métropole et notamment à Paris. Ces lieux de mise à l'abri doivent permettre d'apporter aux personnes une réponse à leurs besoins vitaux comme manger, boire, se laver, être soignées et, pour la plupart, être accompagnées sur le plan psychologique. Des conditions d'accueil décentes sont indispensables pour que les migrants puissent être correctement informés et exercer sereinement leurs droits, notamment de demander l'asile.

Comme vous, nous saluons la mobilisation de nombreuses communes de France, certaines n'ayant pas attendu les événements tragiques récents pour agir. Nous attendons de l'Etat et des collectivités qu'ils mobilisent des mo-

yens humains et financiers suffisants pour que la parole de la France se traduise en actes concrets de solidarité pour un accueil digne.

2- Concernant l'accueil des personnes se trouvant actuellement dans des pays de première arrivée (Grèce, Italie, Hongrie...). Vous avez annoncé que la France accueillera 24 000 de ces personnes dans le cadre d'un dispositif permanent et obligatoire de relocalisation. Nous saluons le soutien de la France à un tel dispositif qui devra permettre une meilleure répartition de l'effort d'accueil des demandeurs d'asile entre les pays de l'UE. En revanche, le nombre de 24 000 (sur deux ans), suggéré par la Commission européenne, est inadapté à la réalité immédiate. Le HCR lui-même estime à 200 000 au minimum le nombre de personnes à "relocaliser" en Europe sachant qu'il en est arrivé 350 000. La solidarité européenne, notamment vis-à-vis de la Grèce et de l'Italie, doit être autrement plus ambitieuse. Vous avez par ailleurs insisté sur l'importance de la mise en place de "centres d'identification et d'enregistrement" (hotspots) dans les pays de première arrivée pour effectuer un tri entre les demandeurs d'asile et les personnes qui doivent être "raccompagnées", "dans la dignité". Nous avons les plus grandes inquiétudes quant aux méthodes qui seraient utilisées pour procéder à ce tri, et aux conditions matérielles dans lesquelles il s'effectuerait. Pouvez-vous nous garantir que ces centres ne seront pas des lieux de privation de liberté, des prisons aux portes de l'Europe? Nos organisations sont par ailleurs choquées qu'il soit envisagé de rejeter d'emblée certaines catégories de ces personnes qui, pour la plupart, ont risqué leur vie pour rejoindre l'Europe, alors que la complexité croissante des causes de départ rend de plus en plus difficile la distinction entre asile "politique" et exil "économique". Rejeter ceux qui sont déjà plongés dans une extrême précarité, parce qu'ils seraient "pauvres" et non "réfugiés", n'est pas acceptable. En face de personnes qui fuient des situations de guerre, d'oppression ou de misère, la seule conduite digne, c'est celle fondée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux. La crise actuelle a amené l'Allemagne à suspendre unilatéralement l'application du règlement Dublin pour les ressortissants syriens. Nos organisations alertent depuis longtemps l'UE sur les conséquences dramatiques de ce dispositif injuste, inéquitable et pourtant très inefficace. Nous vous demandons donc de tirer les conséquences de la crise actuelle et

d'appeler l'UE à remettre à plat le système d'asile européen, en commençant, comme le préconisent le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants de l'ONU, par suspendre l'application du règlement Dublin, quelle que soit la nationalité du demandeur d'asile. Enfin, nous estimons que la France et l'UE doivent urgemment renégocier avec le Royaume-Uni les règles d'entrée sur le territoire britannique. Ces règles sont à l'origine des problèmes majeurs rencontrés dans le Calais depuis bientôt 20 ans. Si, comme vous l'avez rappelé, cette crise doit nous amener à faire des "choix qui compteront" et qui seront jugés "par l'histoire" et à traiter les migrants avec "humanité et responsabilité", alors il est urgent de rouvrir ces discussions.

3- Concernant les personnes qui souhaitent rejoindre le territoire européen. Vous avez également évoqué les défis posés par ces flux migratoires sur le plan international, notamment dans la perspective du sommet Europe-Afrique de La Valette (11 novembre 2015) et d'une conférence internationale sur les réfugiés que la France pourrait accueillir. Pour nos organisations, l'urgence de la situation est telle que des mesures doivent être prises immédiatement pour éviter de nouvelles tragédies, de nouveaux décès - près de 3 000 - que vous avez-vous-même rappelés au début de votre conférence. La France et ses partenaires européens doivent, d'urgence, ouvrir des voies d'accès légales et sûres pour les personnes qui se trouvent dans des pays tiers (Liban, Jordanie, Libye etc..) et qui souhaiteraient rejoindre l'Europe sans risquer leur vie et sans avoir recours à des passeurs. La délivrance de visas et la suppression des visas de transit aéroportuaire s'imposent, comme s'imposent le soutien au regroupement familial et la sécurisation des parcours. Pour faire face à cette urgence, l'UE pourrait aussi mettre en œuvre le mécanisme prévu par la Directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 relative à l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées, précisément conçue pour offrir, "en cas d'afflux massif ou d'afflux massif imminent de personnes déplacées en provenance de pays tiers qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine", une protection immédiate à ces personnes.

Quant aux discussions avec les pays de départ et les pays

de transit des migrants, nous constatons que, depuis des années, des politiques de coopération et d'aide au développement sont mises au service de l'externalisation des contrôles migratoires, entraînant parfois de graves conséquences en termes de droits humains des migrants. Nous sommes très alarmés par les travaux en cours dans le cadre du processus de Khartoum, où sont sous-traités, y compris à des régimes dictatoriaux, certains aspects de la politique migratoire de l'Union européenne. Nos organisations vous demandent solennellement de bannir, en matière de migrations, toute coopération avec des États tiers, d'origine et de transit, qui ne respectent pas les libertés et droits fondamentaux.

Monsieur le Président, l'émotion provoquée dans l'opinion par les images récentes, nous la ressentons depuis des années. Pour être à la hauteur des défis posés par la nécessaire protection des personnes qui frappent aux portes de l'UE, les dirigeants européens doivent faire preuve d'une grande volonté politique. Si cette volonté est bien expliquée, si vous et votre gouvernement vous engagez résolument, nous sommes persuadés que nos concitoyens seront de plus en plus disposés à accueillir ces personnes en quête de paix et de protection. Nous souhaitons pouvoir évoquer de vive voix ces sujets avec vous, en particulier en vue du prochain sommet européen et des futures conférences internationales. Nous vous invitons une nouvelle fois à recevoir tous les acteurs de la société civile qui agissent concrètement, et certains depuis longtemps, en faveur d'un accueil digne et respectueux des réfugiés et des migrants. C'est ensemble que nous pourrions relever ce défi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération.

Signataires : LACAT-France ; l'ACORT ; Action tunisienne ; ADTF ; Anafé ; ARDHIS ; ATMF ; CCFD Terre-Solidaire ; Centre Primo Levi ; La Cimade ; Coordination 93 de lutte pour les sans-papiers ; Coordination SUD ; CRID ; DIEL (Droits Ici et Là-bas) ; Elena-France ; E-mails France ; E-mails International ; Enda Europe ; EuroMed Droits - REMDH ; FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Im-migré-e-s) ; Fédération de l'Entraide Protestante ; FIDH ; FNARS ; Fondation France Libertés - Danielle Mitterrand ; FORIM ; Français Langue d'Accueil ; France Amérique Latine ; FTCR ; Gisti ; Grdr Migration-Citoyenneté-Développement ; IDD ; Ligue des Droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; Migreurop ; Mouvement de la Paix ; Mouvement pour la dignité et les droits des Maliens ; MRAP ; l'Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau ; l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle ; Réseau Foi et Justice Afrique Europe ; Secours Catholique-Caritas France ; Secours Islamique France ; Syndicat de la Magistrature ; Terre des Hommes France ; Union syndicale Solidaires.

Grands exodes en Europe depuis 1939 - dates et chiffres

Mediapart a interrogé François Gemenne, chercheur en science politique, spécialiste des questions migratoires à l'université de Liège (Belgique) et à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines, et François Héran, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined).

2015 : l'Union européenne décide de se répartir 120 000 demandeurs d'asile sur deux ans, en plus des 40 000 sur lesquels ils s'étaient engagés en juillet A l'été 2015, l'afflux des personnes fuyant la guerre et les persécutions est devenu massif. Mais par rapport à quoi ? Depuis quand le vieux continent n'avait-il pas connu pareil exode ? Selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 473 800 personnes, dont 40 % de Syriens, sont arrivées par la mer depuis le début de l'année, contre 207 000 en 2014. 4 millions ont quitté leur pays depuis 2011, seuls 10 % ont trouvé refuge en Europe. Les pays voisins (Turquie, Liban et Jordanie) fournissent l'essentiel des efforts. Depuis le début de l'année, la France en a accueilli 6 895, soit 1,6 % du total européen. Est-ce tenable ? Quand Angela Merkel annonce que l'Allemagne va accueillir 800 000 demandeurs d'asile en 2015, elle sait que le pays en a les moyens car ce chiffre a été atteint en 1992 toutes origines confondues. Le courage

de la chancelière s'explique à la fois par ses qualités morales et ses intérêts économiques et démographiques bien compris.

1975 : après la chute de Saïgon le 30 avril 1975, qui met fin à la guerre du Vietnam, et la prise de Phnom Penh le 17 avril 1975 par les Khmers rouges, jusqu'à 1,3 million de personnes fuient le régime communiste. Au total, la France accueillera environ 130 000 ressortissants de l'ancienne Indochine. Les États-Unis, 800 000. L'élan humanitaire s'appuie sur l'anticommunisme ambiant, ainsi que sur l'idée que cet exode est limité dans le temps. Comme les Syriens d'aujourd'hui, les réfugiés d'alors sont perçus avec d'autant plus de bienveillance qu'ils sont issus de milieux relativement aisés (commerçants, universitaires), mais aussi de religion chrétienne.

1973 : les exilés chiliens, après le coup d'État du 11 septembre 1973 d'Augusto Pinochet, se comptent par centaines de milliers. L'Espagne les accueille en priorité, avec le Mexique, les États-Unis et le reste de l'Europe La France fait un geste en recevant 40 000 personnes, parmi lesquelles beaucoup retournent ensuite chez elles.

1962 : les rapatriés d'Algérie À la suite des accords d'Évian du 18 mars 1962 fin de la guerre d'Algérie, quelque 200 000 Français d'Algérie quittent dans la foulée leur

terre natale, avec quelques bagages sous le bras. À Paris, les autorités ne prennent pas la mesure de l'afflux, convaincus que la plupart de ces personnes demanderont la nationalité algérienne. C'est l'inverse qui se produit : les arrivées se poursuivent jusqu'à atteindre un million de personnes, toutes confessions confondues.

1939 : la France est la première destination des réfugiés du franquisme. À la suite de la prise de Barcelone par Franco en janvier, 700 000 réfugiés espagnols, pour la plupart catalans, se présentent à la frontière franco-espagnole. Le gouvernement Daladier, malgré ses accents xénophobes, cède et ouvre la frontière. L'accueil est médiocre. Les réfugiés sont enfermés dans des camps qu'ils doivent eux-mêmes construire. Les conditions de vie sont si mauvaises qu'ils tombent malades et y meurent plus souvent qu'ailleurs. La Seconde Guerre mondiale et ses

prémices contraignent des millions de réfugiés à partir de chez eux. 40 millions au total en mai 1945, selon le HCR. 1933 : les Allemands, les Polonais et les ressortissants des pays baltes de confession juive fuient en masse le nazisme. L'exode de 1940 jette sur les routes des milliers de Français, de Belges et de Hollandais refusant de vivre sous le joug de l'occupant allemand.

La convention de Genève négociée pour venir en aide à ces personnes, ne s'appliquera de 1951 à 1967 qu'à l'Europe et aux Européens. Le HCR est créé pour aider les 400 000 réfugiés sans pays d'accueil après la fin de la guerre.

Aujourd'hui ils sont 52,9 millions (y compris les déplacés internes), chiffre qui a explosé avec la guerre en Syrie et qui conduit à "l'encampement" du monde (cf le livre de Michel Agier).

d'après l'article de Carine Fouteau; Mediapart - 02 septembre 2015

Chapeau les boches!

L'Allemagne annonce qu'elle va accueillir près de 800000 migrants. Pas 5000, pas 60000. Non, 800000 ! Pendant que la Hongrie recouvre ses frontières de barbelés, l'Allemagne fait l'inverse. On dit que cette générosité cache une autre préoccupation, plus cynique, celle du déclin démographique. L'Allemagne produit de tout, des saucisses, des machines-outils, des grosses berlines idéales pour écraser les hérissons. Sauf des gosses. L'immigration devient pour l'Allemagne le seul moyen de compenser sa fertilité teutonique défaillante. On peut aussi se demander si les Allemands, plus ou moins consciemment, ne cherchent pas à redonner à leur pays une image plus humaniste que celle qu'ils avaient laissée au monde soixante-dix ans auparavant. Vous voyez ce que je veux dire, le truc qui s'est passé entre 1939 et 1945. En tous cas, les Allemands, eux, n'ont pas peur des étrangers. En France, c'est différent. Même si le Front national a fait de la xénophobie son fonds de commerce, les Français, y compris à gauche, sont parfois frileux de voir débarquer des "hordes" d'étrangers mal rasés sur notre belle terre de France recouverte d'Auchan, de Carrefour et de Halles aux chaussures. On a beau rabâcher aux Français que l'immigration est "une chance", au fond, ils n'y croient pas trop et pensent secrètement que ce serait tellement plus simple s'il y en avait moins à vouloir s'installer "chez nous". Les Français sont généreux, humanistes, ouverts d'esprit, mais jusqu'à un certain point. Toute la question est de savoir où se situe ce point. Sans faire de parallèles hasardeux entre des situations historiques différentes et des destins qui ne se comparent pas, on peut cependant toucher du doigt cette frilosité française face à l'"étranger" en lisant cette lettre hallucinante que les habitants d'un petit village du Lot-et-Garonne envoyèrent au maréchal Pétain en 1941 pour protester contre la mise en résidence surveillée de 150 Juifs dans leur patelin. Ça commence comme ça : *"Nous soussignés, habitants de l'agglomération du chef-lieu de canton de Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne) avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : La population totale de notre petite cité est de 275 personnes et on nous annonce l'arrivée prochaine de 150 Juifs indésirables, qui devront habiter parmi nous en résidence assignée. [...] L'invasion de 150 Juifs indésirables chez 275 Français au caractère paisible par excellence équivaut à une véritable colonisation et nous appréhendons de voir des étrangers grâce à leur nombre nous supplanter ou*

trageusement. [...] Fidèles à notre réputation d'hospitalité, nous avons accueilli de notre mieux des Sarrois, des Espagnols, puis des Français malheureux des pays envahis et des Lorrains chassés de leurs foyers, mais nous ne pouvons que protester avec la plus farouche énergie contre l'occupation injustifiée de nos immeubles, par un loi d'individus indésirables que d'autres villes ou villages ont impitoyablement rejetés. [...] Cependant, nous nous rendons bien compte que des Juifs sont des humains comme nous, qui, un jour, sont obligés de trouver leur gîte quelque part. Si, dans votre sagesse, vous estimez que le bien supérieur de l'Etat exige de nous le sacrifice de les supporter, nous nous résignerons, mais non sans une incommensurable amertume ; en vous demandant s'il ne vous serait pas possible de nous atténuer ce pénible contact, en les logeant dans un camp séparé près d'une source, ou d'un petit ruisseau (il en existe dans notre commune) où toutes les questions de surveillance, d'hygiène et de ravitaillement pourraient être avantagement résolues, pour les hôtes qui nous sont imposés par le malheur, aussi bien que pour nous-mêmes."

On pourrait remplacer le mot "Juifs" par "Roms", "Syriens" ou "Erythréens", cette lettre citée par Léon Poliakov dans *Bréviaire de la haine* n'a pas pris une ride soixante-quatorze ans après. Un mélange de racisme et d'antisémitisme enrobé d'une hospitalité adaptée à la gueule du client. La France de 2015 est-elle à ce point semblable à celle de 1941 ? Les Français n'ont-ils pas plus évolué que ça ?

Le président hongrois, celui de 2015, pas celui de 1941, déclare que ces migrants, souvent musulmans, sont une menace pour l'identité chrétienne. Mais si on enlève au christianisme la charité chrétienne, il ne va plus en rester grand-chose. L'Europe devrait accueillir avec bienveillance tous ces déracinés, si elle était aussi chrétienne qu'elle le prétend. Heureusement, un miracle s'est produit cette semaine. Une image nous est apparue comme la Sainte Vierge dans le ciel : celle du corps d'un petit garçon syrien noyé, étalé comme une méduse sur une plage turque après le chavirage du bateau où sa famille avait pris place. À écouter les commentaires, cette photo va peut-être créer un "sursaut", déclencher "une prise de conscience" en Europe. On se met à parler de cette image comme d'une relique dotée de pouvoirs prodigieux, une icône qui redonnerait la foi et ouvrirait nos cœurs. Ça doit être ça, l'Europe chrétienne. Une Europe qui croit encore aux miracles.

Röss ; Charlie hebdo - 09 septembre 2015

contact : cerclesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 27 octobre 2015